

<https://47.snuipp.fr/Audience-avec-le-DASEN-du-23-11-2023>



Audience avec le DASEN du 23/11/2023

- Paritarisme -

Date de mise en ligne : samedi 25 novembre 2023

Dernière mise à jour : 25 novembre 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Les instances auxquelles nous participons en début d'année scolaire ne permettent pas toujours d'aborder toutes les aspects du métier et de la carrière qui se posent au quotidien dans notre département et dont nous sommes saisis par les collègues. Nous avons fait une demande d'audience auprès de l'inspecteur d'académie dès la fin de la première période afin de pouvoir nous entretenir le plus largement possible sur différents points.

L'audience à la DSDEN s'est tenue jeudi 23/11/2023

Il y avait le DASEN, l'IEN Adjoint au DASEN et le Secrétaire général. Pour la FSU-SNUipp : Guillaume Arruat, Jacinthe Fischer, Elodie Palpant, Christophe Portier et Sandrine Tastayre

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour :

Des situations problématiques dans certaines écoles :

Inclusion :

Un nombre important de collègues font part de grandes difficultés en lien avec l'inclusion ; il y a trop de pression institutionnelle et familiale pour l'inclusion malgré des conditions dégradées, somme de travail décuplé, difficulté relationnelles avec les familles (y compris celles des autres enfants). Il y a une cascade de répercussions sur la classe entière et de souffrances.

Réponses :

Il a besoin de connaître les situations individualisées pour répondre aux collègues. Partage l'idée que ce soit à la limite du possible, qu'on doit agir avant d'atteindre la limite. Mais il ne peut faire ça que sur une analyse précise de cas individualisés.

Au cas par cas : soumettre une situation pour laquelle je (DASEN) prendrai les infos pour voir ce qui a été fait (ou non). Certaines actions ne sont pas à négliger (demande appuyée pour Sessad par ex, placement en urgence dans un EMS – par exemple par un surfinancement – aménagement du temps scolaire, tous ces outils dont il faut se saisir et que je peux mettre en place sur des situations qui le nécessiteraient). L'enseignant-e, le directeur, la directrice n'ont pas à faire ce travail seuls (aide de la circonscription, et du DASEN en dernier recours)

Sa ligne :

- Faire attention à ne pas désespérer les équipes, les enseignant-es doivent être soutenus
- Pressions familiales : il ne doit pas y en avoir, ce n'est pas à l'enseignant-e ou au directeur de faire ce travail.
- Transformation des PIAL en PAS : expérimentation à Penne cette année pour voir ce qui fonctionne bien ou pas.

AESH :

Le manque d'AESH conduit à une prise en charge mutualisée d'où des changements de prise en charge d'individualisée à mutualisée, alors que la notification MDPH ne le dit pas.

Réponse :

Le manque d'AESH (malgré +10 etp à la rentrée) oblige parfois à une transformation de la prise en charge. Ce sera fait au cas par cas. Et toujours en lien avec la MDPH. Il faut prendre contact avec Mme Delby. Après notre alerte ; le DASEN annonce qu'il va demander à son service de gestion financière de voir comment sont utilisés les moyens et de réaliser une enquête mensuelle, en lien avec la circonscription École Inclusive pour permettre de voir les volumes horaires d'accompagnement par élèves.

Le DASEN indique que notre département est au maximum de l'utilisation des personnels possibles et que nous disposons du nombre d'AESH le plus élevé dans l'académie.

Il indique également que la MDPH du 47 donne plus de notifications que dans le reste de l'académie. Il y a des situations compliquées par les arrêts maladie, car il n'existe pas de corps de remplacement au niveau des AESH.

Autres difficultés :

- L'accueil des parents en école maternelle :

Des parents ne peuvent pas rentrer dans l'école (ordre de l'IEN).

Réponse :

Cela ne va pas avec la volonté d'être en lien avec les parents si les conditions de sécurité sont remplies. « Mauvaise réponse à un vrai problème » (on en fera un cas d'école pour réfléchir)

- Une trop grande perte de temps pour répondre à des demandes institutionnelles :

enquêtes, remontées, écrits,

Réponse :

Un effort sera fait.

Décharges de direction :

- Les unités externalisées ne comptent pas pour la décharge alors que cela génère beaucoup de travail. Le DASEN reconnaît ce problème et annonce qu'il va se pencher sur le sujet.
- Sur le problème de la décharge : de plus en plus d'écoles ont un nombre conséquent d'élèves en situation de handicap avec tout le lot de travail (concentration des problématiques) que cela implique pour les directeur-trices qui auraient besoin de décharge spécifique (ou de plus de décharge ou plus de complément de décharge après la carte scolaire) pour cette gestion-là (citation exemple décharge supplémentaire accordé à Reclus)

Réponse :

Certaines situations pourraient être traitées en dur (c'est-à-dire en carte scolaire avec plus de décharges) ou d'autres plus « ponctuelles » pourraient être traitées en compléments de décharge comme cela a déjà été fait pour certaines écoles.

Promotions :

Nous avons parlé des anciens instituteurs-trices et du passage difficile à la hors-classe en général, et de certains cas en particulier de collègues qui risquent de partir ou sont parti-es à la retraite sans être à la hors-classe.

Réponse :

Les DASEN et l'IA adjoint ont accepté, à notre demande, de faire la liste des personnes potentiellement concernées. Ils ont chargé le secrétaire général de l'établir. Reconnaisant que cette situation pouvait être pénalisante, ils vont voir ce qui serait possible de faire pour faciliter ce passage.
Nous devons nous revoir à ce sujet en janvier.

Les relations entre la circonscription "école inclusive", les écoles et les personnels

Nous avons abordé un certain nombre de problèmes précis Il s'agit de problèmes récurrents de circulation d'informations entre les écoles, l'IEN, et les personnels ainsi que des ordres et injonctions de nature à désorganiser le service et qui mettent les personnels en difficulté.

Réponse :

La situation sera étudiée dans la perspective de réfléchir à une organisation des missions plus à même d'apaiser les tensions et dans un souci d'efficacité.

La communication entre les écoles, les

personnels et l'administration :

COEE :

Certains sont trop tardifs par rapport à des candidatures ou à des dates limites, Beaucoup devraient avoir une meilleure explicitation des intitulés pour savoir s'il est utile ou pas de les ouvrir.

Réponse :

Le COEE a besoin d'être modernisé.

La communication auprès des écoles concernées par le renouvellement de la dérogation rythmes scolaires a été particulièrement mal gérée au niveau de certaines circonscriptions et donc nous demandons à ce que le DASEN se charge, via le COEE de faire ce travail vers toutes les écoles.

Ordres de mission tardifs :

Notamment pour des formations.

Réponse :

Les convocations sont gérées par Bordeaux (Rectorat) dans bcp de départements de l'acadmie. Ici on a conservé l'envoi de manière départementale mais de ce fait le service se retrouve parfois noyé. Si les collègues ne peuvent pas y aller, il faut qu'il y ait une possibilité de reprendre la formation sur d'autres jours.

Injonctions à participer à des formations même si cela percute un projet de classe en cours :

Nous portons la demande de la priorisation de la classe par rapport à des convocations pour des animations pédagogiques.

Réponse :

Priorité à la formation au niveau du remplacement (injonction Dasen) mais motivée par le fait que la formation a toujours été négligée et il faut absolument permettre aux agents publics de se former, ne serait-ce que (sic) pour pouvoir changer de travail.

Remplacement en urgence :

Les collègues vivent mal qu'un-e remplaçant-e qui gère une classe sur une longue durée puisse être sorti-e pour d'autres remplacements.

Réponse :

Les familles écrivent lorsqu'il y a une succession de remplaçants. Nous essayons de faire au mieux mais parfois ce n'est pas possible.

Autorisations d'absence :

Les services essaient d'en accorder au maximum, mais en se saisissant des informations précises (demande d'un justificatif ou au moins d'une explication pour que l'on puisse examiner la situation dans le détail). Nous avons relevé qu'un certain nombre de demandes restaient dans les circonscriptions et donc n'étaient même pas étudiées au niveau de la DSDEN.

Respect du calendrier du mouvement pour des attributions de poste :

Il faut une meilleure prise en compte de ces dates. Nous déplorons l'apparition de postes vacants post-mouvement après une réponse à un appel à candidature.

Réponse :

Le DASEN s'engage à publier et gérer au maximum les postes profilés avant le mouvement général.

Carte scolaire : les discussions opaques et la précipitation des réorganisations d'école

Nous abordons le cas précis d'une ville, Nérac, qui souhaite fermer une école. Nous demandons au DASEN de bien vérifier tous les tenants et aboutissants en termes de locaux, matériels et RH (mouvement et postes). Nous avons déjà obtenu une réunion d'information de l'IEN qui a montré qu'un certain nombre de paramètres n'avaient pas vraiment été mesurés. La discussion confirme ce constat.

Réponse :

Je m'engage à sécuriser les postes. Vous pouvez rassurer les collègues. Je vais prendre toutes les informations nécessaires et agir pour que cette réorganisation se fasse dans l'amélioration des conditions de scolarisation.

Conclusion :

La discussion a duré très longtemps et a permis de balayer un certain nombre de sujets que vous nous avez signalés ou demandé de porter, en complément de ce que nous faisons lors des CSA ou des CAPD ou même lorsque nous accompagnons des collègues lors de rendez-vous avec les IEN ou les services de la DSDEN.

Nous ne prenons bien évidemment pas pour argent comptant les réponses que nous avons eues et nous vérifierons sur la durée l'effectivité des actions du DASEN et de ses services.

C'est notre rôle de représentant-es des personnels élu-es et de syndicalistes attaché-es au service public. N'hésitez donc pas à continuer de nous informer et de nous solliciter.